

PARTENAIRES LAVALLOIS DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE

LES RESSOURCES ET SERVICES LAVALLOIS

selon trois axes de transition dans le passage à la vie adulte et à l'autonomie

Axe socio-professionnel



Éducation et formation

Instruction, socialisation, qualification

- Services au secteur des jeunes des CS

Poursuite des études, qualification professionnelle, générale et technique

- Services au secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des CS
- Collège Montmorency : Service d'aide à l'apprentissage pour les populations étudiantes avec des besoins particuliers
- Circuit collégial
- Autres Cégeps et universités au Québec



Emploi

Services de préparation à l'intégration en emploi

- Centre(s) de réadaptation et services en santé mentale
- Autres organisations offrant ces services

- Adaptation et réadaptation reliées à la démarche d'employabilité
- Évaluation et développement des capacités de travail
- Développement de l'autonomie et support éducatif

Services d'intégration et de maintien en emploi

- Centres locaux d'emploi (CLE) - Emploi Québec
- Organismes spécialisés en employabilité (SEL)
- Organismes offrant des services d'intégration socioprofessionnelle

Aide financière

- Emploi Québec • Sphère Québec • Service Canada
- RAMQ • Revenu Québec
- Enseignement supérieur, recherche et science



Axe socio-résidentiel

Habitation et hébergement

- Centre(s) de réadaptation et services en santé mentale
- Autres organisations offrant ces services

- Accompagnement dans le développement de l'autonomie résidentielle
- Recherche d'hébergement



Axe relationnel

Intégration sociale

- Centre(s) de réadaptation et services en santé mentale
- Office des personnes handicapées du Québec - OPHQ
- Autres organisations offrant ces services

- Entraide • Activités de jour • Loisirs
- Soutien et accompagnement pour favoriser l'accès aux services du jeune, de sa famille et de ses intervenants



Autonomie du jeune dans l'utilisation des services de transport

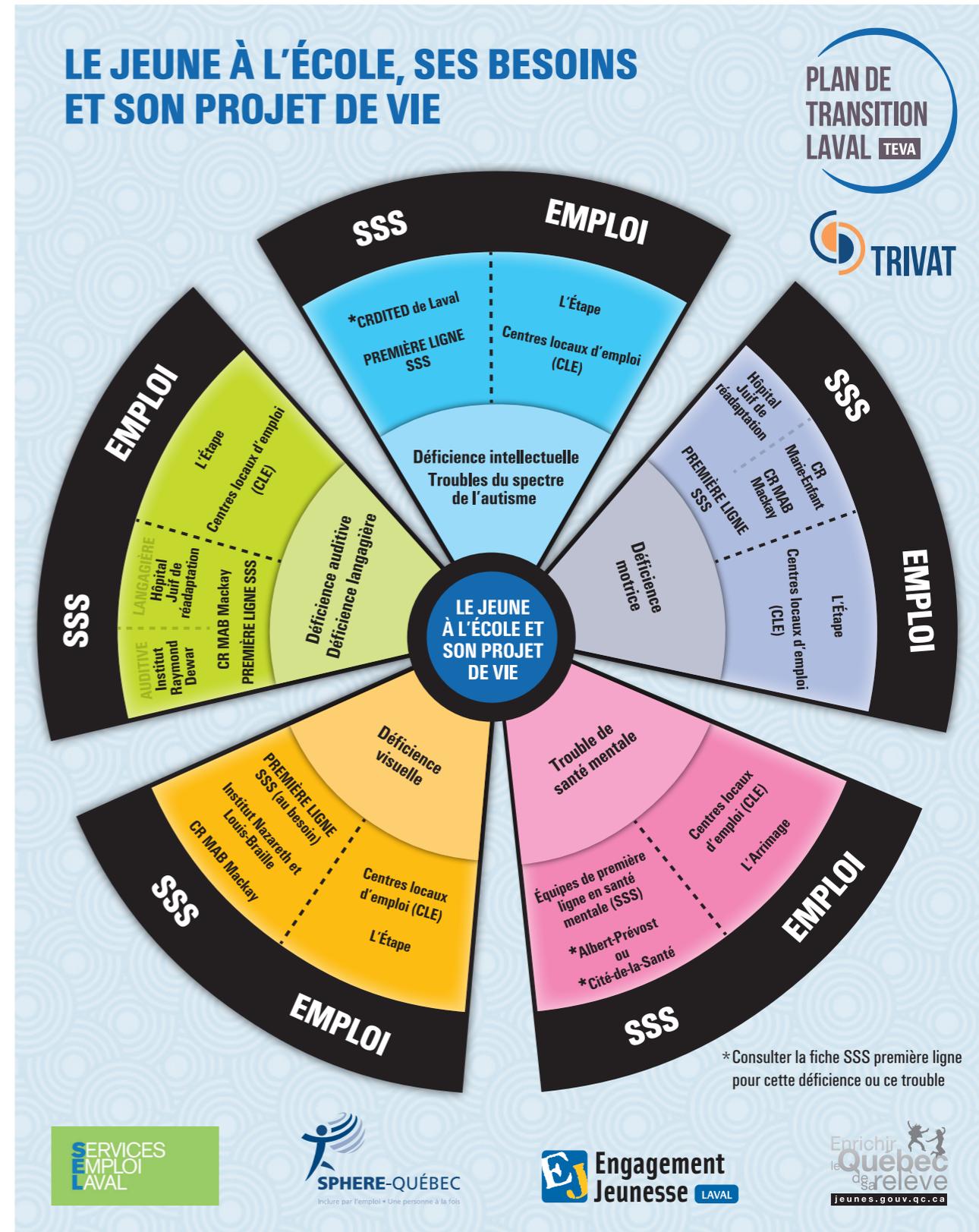
- Société de transport de Laval
 - Carte d'accompagnement pour le réseau régulier de transport
 - Admissibilité au transport adapté
- Centre(s) de réadaptation
- Autres organisations offrant ces services
 - Évaluation des besoins en matière de transport
 - Entraînement au transport
 - Évaluation de la conduite automobile



Autonomie du jeune dans l'utilisation des services de santé et de services sociaux

SSS

- Soutien dans la communauté
- Soutien au jeune et à ses proches
- Évaluation de ses besoins
- Référence



OUTILS DE PLANIFICATION TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE



LE JEUNE À L'ÉCOLE ÂGÉ DE 15 À 21 ANS, SES PARENTS ET LES PARTENAIRES.

La démarche de planification de la TÉVA a comme point de départ les souhaits du jeune pour sa vie adulte.

La démarche s'adresse au jeune qui a besoin d'être accompagné de manière planifiée et concertée pour réussir sa transition école-vie active (TÉVA). Elle s'adresse particulièrement au jeune vivant une situation de handicap ou une limitation fonctionnelle (Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées).

3 ANS AVANT DE QUITTER L'ÉCOLE

Définit un projet de vie et s'engage dans l'action

- Connaît mieux ses intérêts, ses valeurs, ses forces et ses capacités.
- Découvre les ressources de son environnement.
- S'informe et explore pour préciser son projet de vie :
 - Quel travail ?
 - Quelles études post-secondaires ?
 - Quels loisirs ?
 - Quel réseau social ?
 - Habiter en appartement ?
 - Quels rêves ?
- Réalise des apprentissages en lien avec son projet de vie.

2 ANS AVANT DE QUITTER L'ÉCOLE

Développe ses compétences et ses habiletés pour réaliser son projet de vie

- Fait des stages.
- Expérimente des loisirs.
- Participe à des activités dans la communauté.
- Expérimente des modes de transport en vue de se déplacer de manière autonome.
- Se prépare à la vie adulte (activités de la vie courante et domestique, autonomie résidentielle).
- Développe ses ressources personnelles, ses habiletés relationnelles et sociales.
- Développe son réseau social.
- Poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie.

1 AN AVANT DE QUITTER L'ÉCOLE

Amorce la réalisation de son projet de vie

- Poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie.
- Valide ses choix.
- Précise son projet de vie.
- Consolide ses acquis.
- Réalise son CV ou son portfolio.
- Est en lien avec un Centre de réadaptation ou un Service spécialisé de main-d'œuvre pour poursuivre ses démarches.
- Connaît les personnes et les ressources qui peuvent l'aider et sait faire appel à elles.

AU MOMENT DE QUITTER L'ÉCOLE

Poursuit en continuité la réalisation des divers aspects de son projet de vie

- A des acquis significatifs le préparant à la vie adulte.
- Maintient son autonomie en matière de transport.
- Entretient et développe un réseau social plus vaste.
- En fonction de son projet de vie :
 - Est prêt à entreprendre sa recherche d'emploi ou à débiter un stage préparatoire à l'emploi.
 - A fait une demande d'admission dans un Service spécialisé de main-d'œuvre ou un Centre de réadaptation.
 - S'inscrit à des activités de loisirs.
 - S'est inscrit à un programme d'études ou de formation.

BOÎTE À OUTILS POUR ÉLABORER UN PLAN DE TRANSITION

- Plan de transition**
- PI / PSII**
- Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA)**
- Cadre de référence**
- Autres outils utiles**

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DANS LE CADRE DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE. LES PARENTS ET LES PARTENAIRES...

- Accompagnent de manière planifiée et concertée du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie pendant les 3 années précédant son départ de l'école.
- Mettent en commun leurs expertises au profit du jeune et agissent en complémentarité.
- Créent les conditions de développement de l'autonomie du jeune.
- Aident le jeune à développer :
 - sa connaissance et son estime de soi ainsi que son pouvoir d'action et sa capacité de choisir ;
 - ses ressources personnelles et ses habiletés relationnelles et sociales ;
 - sa capacité de faire des choix significatifs en matière de projet de vie et d'orientation scolaire et professionnelle ;
 - son employabilité et ses capacités d'intégration ;
 - son autonomie en matière de transport et son autonomie résidentielle ;
 - sa connaissance des ressources et sa capacité d'y faire appel.
- Prévoient les moyens de transport et les ressources résidentielles.
- Évaluent son potentiel d'employabilité.
- S'assurent que les liens soient faits avec les partenaires qui accompagneront le jeune quand il aura quitté l'école et assurent la continuité de sa démarche.